



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 16 JAN. 2013

N°242 /DEF/EMSD METZ/DMS/BSI/SSE/ENV

Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

**OBJET** : Creil (60) – révision PLU.

**RÉFÉRENCE** : Lettre du 29 octobre 2012.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Creil, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par les servitudes suivantes :

- PT1 et PT2 relatives au centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome), approuvées par décret du 30 mai 1961,
- AR3 relative au dépôt d'armes et de munitions spéciales (DMAS) – zone d'alerte, approuvée par décret du 26 février 1974.

Ces servitudes sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil – allée Maurice Choron – BP 78 – 60106 Creil cedex.

Par ailleurs, les immeubles militaires dénommés ci-après sont situés sur ce ban communal :

- terrain quai d'Amont,
- logement cité Gambetta IV,
- base aérienne 110 – Creil.

De plus, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

**COPIE(S) :**  
- COMBdD Creil  
- USID Creil  
- DIRISI Metz

Pour et par délégation,  
le colonel François EGLEMME,  
chef de la division métiers du soutien.

